

CONTACTS

Coordinateur : M. Michel PETERS
 Secrétariat : Mme Florence BREUWER
 Email de contact : bac.droit@misc.uliege.be
 Téléphone : 04/366.27.31

- Travail en Pdf nommé comme suit :
NOM Prénom – code ouvrage
 (code en lettres maj., voir tableau ci-dessous, exemple : *DUPONT Alix – JUDI*)
- Utilisation d'eCampus pour la consultation des messages et l'envoi des travaux

A MATIERE

Les lectures et travaux dirigés (niveau 1) seront organisés dans les quatre matières ou groupes de matières suivantes :

- Droit judiciaire privé ;
- Droit pénal ;
- Droit public et science politique ;
- Philosophie et logique.

B MAITRE DE CONFERENCES

Français	
Madame Laurence LIEVENS <i>Laurence.Lievens@just.fgov.be</i>	Mélange de contributions relatives à l'exercice des fonctions judiciaires (code : JUDI)
Madame Kathleen LEMAL <i>klemal@uliege.be</i>	L'Esprit des Lumières (code : ESPR)
Monsieur Yves ROGISTER <i>yrogister@hotmail.com</i>	Libres d'obéir. Le management, du nazisme à aujourd'hui (code : LIBR)
Allemand	
Monsieur Frédéric BOUHON <i>F.Bouhon@uliege.be</i>	Warum Demokratie Parteien braucht ? (code : DEMO)
Anglais	
Monsieur John WILEUR <i>John.wileur@googlemail.com</i>	The Future of Europe - Towards a Two-Speed EU ? (code : FUTU)
Néerlandais	
Madame Sofie ROYER <i>sofie.royer@kuleuven.be</i>	Recueil de textes « (De)criminaliseringsdebatten » (code : CRIMI)

C ORGANISATION DU COURS

1 Choix de la langue de l'ouvrage

Les ouvrages attribués sont majoritairement en français ; il y a un ouvrage en allemand, un ouvrage en anglais et un autre en néerlandais.

Pour l'ouvrage en anglais les discussions ont lieu de préférence en anglais.

Pour l'ouvrage en allemand, le maître de conférences s'exprime principalement en allemand, mais utilise aussi le français, notamment pour rappeler les consignes. Dans les deux cas, pour les travaux écrits, vous êtes libres de rédiger vos travaux en français ou en anglais/allemand.

Pour l'ouvrage en néerlandais, le maître de conférences s'exprime principalement en néerlandais, mais utilise aussi le français, notamment pour rappeler les consignes. Pour les travaux écrits, vous êtes libre de rédiger vos travaux en français ou en néerlandais.

Le choix de la langue se fait en principe par le choix du cours lors de la création du cursus à constituer via le site web de la faculté, à partir du **13 septembre** jusqu'au **30 septembre au plus tard**.

2 Attribution d'un ouvrage et d'un groupe

En dehors du choix de la langue, l'ouvrage est attribué d'office. Vous êtes informé par eCampus de l'attribution de votre ouvrage et de votre groupe pour le **lundi 2 octobre**. Si vous vous êtes inscrit à l'Université après cette date, vous devez prendre contact le plus rapidement possible avec Mme Florence BREUWER via l'adresse bac.droit@misc.uliege.be.

3 Présentation commune et rencontre avec les maîtres de conférences

Le **samedi 7 octobre 2023 à 10h00 (vérifier le local sur les horaires/Celcat)** aura lieu la séance commune de présentation du cours suivie d'une rencontre de chaque groupe avec le maître de conférences concerné. Chaque maître de conférences communique les consignes relatives au premier travail et explique ses attentes quant aux travaux et à la participation demandée.

4 Rédaction d'un premier travail

Vous êtes invité à rédiger un travail dactylographié sur la base des instructions du maître de conférences, en utilisant le modèle word disponible sur l'espace de cours eCampus. Vous devrez déposer votre travail sous format Pdf (nommé comme suit : *NOM Prénom – code ouvrage*), sur la plate-forme eCampus, pour le **lundi 6 novembre 2023 à 16h au plus tard**. Après cette date, aucun travail ne sera accepté, quel que soit le motif justifiant votre retard.

5 Trois séances de réflexion et une rencontre feedback

Sauf instruction contraire, trois séances de réflexions et de discussions en groupe seront organisées par les maîtres de conférences désignés pour encadrer le cours (la 1^{re} mi-novembre, la 2^e en février et la 3^e en mars). **La participation à ces séances est OBLIGATOIRE**. Il est formellement **interdit** de changer de groupe.

Au cours d'une des séances, vous recevrez un feedback sur le 1^{er} travail et les consignes pour la rédaction du 2^e travail.

L'horaire sera fixé et communiqué en temps utile (message sur eCampus). Les présences sont prises à chaque séance. Si vous ne pouvez pas assister à une séance pour un motif légitime, vous devez

contacter le coordinateur du cours via l'adresse bac.droit@misc.uliege.be au plus tard la veille du jour de la séance. Vous êtes alors noté comme absent pour la séance.

La participation aux séances et aux discussions influence la note d'évaluation finale du cours : non seulement les maîtres de conférences peuvent accorder un point bonus si vous participez activement à ces séances, mais, surtout, ils pourront vous aider à améliorer votre compréhension de l'ouvrage.

6 Rédaction par l'étudiant du second travail

En mars, vous êtes invité à rédiger un nouveau travail, sur la base des instructions de votre maître de conférences, en utilisant le modèle word disponible sur l'espace de cours eCampus. Vous devrez déposer votre travail sous format Pdf (nommé comme suit : *NOM Prénom – code ouvrage*), sur la plate-forme eCampus, pour le **jeudi 28 mars 2024 à 16h au plus tard**. Après cette date, aucun travail ne sera accepté, quel que soit le motif justifiant votre retard.

D EVALUATION

Votre évaluation se fait sur la base de la note obtenue pour le premier et le deuxième travail. Ces deux travaux sont évalués à l'aide des critères suivants :

- votre compréhension de l'ouvrage ;
- la qualité de votre raisonnement écrit ;
- la qualité de votre expression écrite (syntaxe, orthographe, grammaire)

A noter en ce qui concerne la forme :

- Mise en forme informatique : utilisation d'une police de caractère de taille standard (par exemple, Times new roman 12, Garamond 12, Helvetica 12, Arial 12, Calabri 12...)
- Utilisation d'une page de garde modèle (à disposition sur eCampus) ;
- Insérer une photo d'identité sur la page de garde.

Le travail doit être votre œuvre personnelle. Conformément à l'article 55 du règlement général des examens, **toute fraude ou tout plagiat au 1^{er} ou au 2^e travail entraînera une note globale de 0/20 et sans préjudice de l'application d'une peine disciplinaire.**

Le plagiat est le fait de « copier en tout ou en partie le contenu [fond ou forme] d'une autre production dans sa propre production sans en citer la source » (*Le Nouveau Petit Robert*, Paris, 2003, p.1962.). La paraphrase ou réécriture partielle ou complète d'un passage emprunté sans mention explicite de la source est, elle aussi, tenue pour plagiat.

Constitue un plagiat :

- l'insertion dans votre texte d'un extrait d'un document d'autrui sans le placer entre guillemets et sans en indiquer la référence complète (auteur, source, année), et ce, quels que soient le support, la langue d'origine ou la longueur de l'extrait repris ;
- l'insertion dans votre texte d'un raisonnement, d'une analyse, d'une image, d'un graphique... d'autrui sans en donner la référence complète ;
- le fait de paraphraser en tout ou en partie un document sans en donner la référence complète.

En vue de prévenir le plagiat, l'Université de Liège met à disposition des étudiants une plateforme informatique : https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9123341/fr/prevenir-le-plagiat
La consultation de cette plateforme est recommandée dans le cadre des travaux dirigés.

E 2^E SESSION

Si vous avez déposé vos deux travaux en 1^e session sans obtenir une note de réussite pour l'ensemble du cours (note égale ou inférieure à 9/20), vous devez réaliser un troisième travail portant sur le même ouvrage, avec le même maître de conférences et selon les consignes de celui-ci, en utilisant le modèle word disponible sur l'espace de cours eCampus. **Vous devrez déposer votre travail** sous format Pdf (nommé comme suit : *NOM Prénom – code ouvrage*), sur la plate-forme eCampus pour le vendredi 16 août 2024, à 16h au plus tard. Après cette date, aucun travail ne sera accepté.

Conformément aux articles 40 et 41 du règlement général des études et examens, si vous n'avez rendu aucun des deux travaux, vous êtes irrecevable pour la seconde session. La note obtenue en première session est réputée attachée à chacune des sessions.

F CALENDRIER RECAPITULATIF

Lundi 2 octobre 2023	Affichage de la constitution des groupes sur eCampus
Samedi 7 octobre 2023 à 10h00 (vérifier le local sur les horaires/Celcat)	✓ Présentation du cours ✓ Rencontre de chaque groupe avec le maître de conférences
Lundi 6 novembre 2023 avant 16h	Date limite pour rendre le premier travail via la plate-forme eCampus
Novembre 2023, février et mars 2024	Organisation de deux séances de réflexion + Feedback
Jeudi 28 mars 2024 avant 16h	Date limite pour rendre le second travail via la plate-forme eCampus
Vendredi 16 août 2024	Date limite pour le dépôt du travail en 2 ^e session via la plate-forme eCampus

L'Esprit des Lumières, Tzvetan **TODOROV**, Robert Laffont, 2006

Si le siècle des Lumières appartient à l'histoire, son esprit demeure, pour Tzvetan Todorov, tel le socle intellectuel et moral sur lequel bâtir la vie commune.

Dans les 150 pages de cet essai, l'intellectuel d'origine bulgare opère un examen critique de ce courant de pensée. Selon lui, il convient en effet de faire le départ entre l'humanisme des Lumières, caractérisé par l'autonomie, la laïcité et l'universalité et ses détournements ou altérations ultérieures que constituent le scientisme, l'individualisme, le scepticisme et le relativisme.

Au détour de ce retour vers le projet initial des Lumières, Todorov tend, en bref, à définir les conditions de la préservation de cet héritage à la source, selon lui, du projet européen tel que nous le connaissons.

Premier travail : le premier travail consiste en la rédaction d'une synthèse de l'ouvrage en 4 pages maximum. Il s'agit d'identifier la thèse centrale de l'auteur et d'exposer les diverses thématiques à travers lesquelles elle est développée.

Libres d'obéir. Le management, du nazisme à aujourd'hui, Johann **CHAPOUTOT**, NRF Essais, Gallimard, 2020

La question du management ou de la GRH (pour Gestion des Ressources Humaines) occupe une place de choix : dans le monde de l'entreprise mais aussi dans la fonction publique, voire dans le secteur associatif et "non-marchand". De nombreux articles et ouvrages scientifiques lui sont consacrés mais aussi des manuels et des livres de vulgarisation avec des "recettes" pour les futurs entrepreneurs ou cadres. Les sources d'inspiration et les modèles utilisés pour le management sont d'origines diverses, sans cesse renouvelés et le domaine de la GRH est en perpétuelle mutation.

Pendant plusieurs dizaines d'années, en Europe occidentale et en Allemagne de l'Ouest en particulier, un modèle s'est imposé : l'organisation hiérarchique du travail par délégation et définition d'objectifs, le cadre d'entreprise ou le fonctionnaire demeurant libre de choisir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ce modèle est étroitement lié au travail de réflexion et d'enseignement de Reinhard Höhn (1904-2000), juriste brillant, ancien Général SS et nazi fervent. Reinhard Höhn a développé ce modèle dans le contexte des guerres d'agression et de l'expansion territoriale du IIIème Reich, entre 1939 et 1945. Le constat fondamental était que les ressources humaines nécessaires à l'administration de l'immense "espace vital" conquis par les nazis à l'Est seraient insuffisantes. Il fallait donc inventer un modèle de gestion et d'administration adéquat. Au-delà, ce modèle souhaitait la progressive disparition de l'Etat au profit de la "communauté de la race" (aryenne) que le nazisme voulait instaurer.

Après la seconde guerre mondiale, dans le contexte de la reconstruction de l'Allemagne de l'Ouest, du retour à la démocratie, du "miracle économique allemand" et de la Guerre Froide, Reinhard Höhn continuera à dispenser ses idées (expurgées bien sûr des références les plus compromettantes) à travers des livres et l'enseignement. Jusque dans les années 1970, il restera l'une des principales références théoriques du management.

Question : Quelle est/sont la/les réflexions principales de Reinhard Höhn sur le plan du management, sous le IIIème Reich et après la seconde guerre mondiale ?

Sur le plan de la forme : 5 pages maximum, Arial 11, interligne simple. Le style, la clarté, l'orthographe et la grammaire seront évalués (3 points sur 20).

Mélange de contributions relatives à l'exercice des fonctions judiciaires, de Mme Laurence **LIEVENS**
pdf disponible sur eCampus

L'emprise grandissante que la justice exerce sur la vie tant publique que privée des citoyens est un fait majeur de ces trois dernières décennies.

Le juge est investi de pouvoirs considérables : celui de priver un individu de sa liberté, d'enlever un enfant à sa famille pour le placer dans une institution, de déterminer les modalités d'hébergement d'un enfant en raison de la séparation de ses parents, de condamner l'Etat à réparer un dommage,...

Cette montée en puissance du juge s'accompagne paradoxalement d'une perte de confiance de l'opinion publique à l'égard de la justice.

Cet accroissement des pouvoirs du juge peut également avoir des conséquences sur l'équilibre établi avec les deux autres pouvoirs, législatif et exécutif.

Les contributions proposées traitent de l'exercice des différentes fonctions judiciaires et vous permettront d'établir des liens avec le cours d'institutions judiciaires.

Votre premier travail comporte **deux** parties :

- la rédaction d'une synthèse de l'ensemble des contributions.
- la rédaction d'une critique personnelle sur l'une des contributions qui vous sera imposée à lors de la **séance de présentation du cours** à illustrer par un (ou des) exemple(s) d'actualité.

Votre travail comprend huit pages dactylographiées : six consacrées à la synthèse et deux consacrées à la critique.

En février, je recevrai chacun d'entre vous pour vous donner un feedback sur votre premier travail et les consignes du second travail.

Votre second travail consiste à synthétiser un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce travail comprend cinq pages dactylographiées.

En mars, j'organise une séance de discussion collective portant sur l'arrêt de la Cour à synthétiser.

Le travail doit être rédigé dans une langue compréhensible et exempte de fautes de grammaire ou d'orthographe, ces fautes étant, le cas échéant, sanctionnées au niveau de la cotation du travail. Les sources bibliographiques (livres, articles de presse,...) utilisées pour étayer la critique personnelle dans la seconde partie du travail doivent être mentionnées

The Future of Europe - Towards a Two-Speed EU?, Jean-Claude **PIRIS**, Cambridge University Press, February 2012

The European Union is in crisis. Public unease with the project, Euro problems and dysfunctional institutions give rise to the real danger that the European Union will become increasingly irrelevant just as its Member States face more and more challenges of a globalised world. Jean-Claude Piris, a leading figure in the conception and drafting of the EU's legal structures, tackles the issues head on with a sense of urgency and with candour. The book works through the options available in light of

the economic and political climate, assessing their effectiveness. By so doing, the author reaches the (for some) radical conclusion that the solution is to permit 'two-speed' development: allowing an inner core to move towards closer economic and political union, which will protect the Union as a whole. Compelling, critical and current, this book is essential reading for all those interested in the future of Europe.

Students must write two papers in English or French. The objective of the first paper will be to summarise the book by clearly distinguishing what is important from what is secondary. The aim of the second paper will be to improve the summary of the book and to add a critical perspective. More detailed instructions regarding the second paper will be communicated to the students in due course.

The first paper shall not exceed three pages (in Times New Roman font, font size 12). It shall be structured, with a short introduction and headings. Particular attention will be paid to clarity, writing style, and spelling.

Warum Demokratie Parteien braucht, Eva MALTSCHING, éd. Czernin, Vienne, 2012

La démocratie est généralement considérée comme un régime politique dans le cadre duquel le peuple a la possibilité de participer au pouvoir. Dans la plupart des États qui ont adopté ce régime, c'est essentiellement par le biais d'élections organisées régulièrement que les citoyens ont l'occasion d'influencer eux-mêmes les décisions politiques. Il apparaît cependant que, dans toutes les démocraties, des groupes organisés sous la forme de partis jouent un rôle fondamental au cours du processus électoral et prennent, à travers leurs membres, le contrôle des institutions étatiques. Or, les partis entre lesquels les électeurs sont amenés à faire leur choix, parfois associés à divers scandales, n'ont pas toujours la confiance de l'opinion publique. On peut alors se demander si les partis sont des éléments indispensables au fonctionnement de la démocratie ou si ce régime pourrait au contraire connaître un meilleur développement sans eux.

En posant la question de savoir *pourquoi la démocratie a besoin de partis*, Eva Malsching revient sur un thème classique de la théorie générale de l'État. Cette jeune auteure s'intéresse à la politique à la fois en théorie (comme chercheuse en science politique) et en pratique (comme membre d'un parti autrichien) et propose une réflexion critique et actuelle sur le rôle des partis dans les démocraties.

Le premier travail demandé aux étudiants consiste à rédiger un résumé du livre en deux ou trois pages dactylographiée (police 12). Les étudiants sont invités à ne pas exprimer leur point de vue personnel dans ce résumé.

Les séances de discussion et le deuxième travail (dont les consignes précises seront fournies ultérieurement) permettront en revanche à chaque étudiant de formuler ses propres arguments et de critiquer les positions de l'auteur.

Une connaissance passive de l'allemand est indispensable, puisque l'ouvrage à lire est rédigé en langue allemande, mais les deux travaux pourront être réalisés en allemand ou en français, au choix de l'étudiant.

Welke gedragingen zijn strafbaar of zouden strafbaar moeten zijn? Strafwetboeken weerspiegelen de normen en waarden in een samenleving en zijn dus plaats- en tijdsgebonden. Het Belgische Strafwetboek dateert al van 1867, maar is in constante evolutie. Enerzijds worden sommige misdrijven geschrapt (*decriminalisering*). Zo is overspel niet langer strafbaar in België sinds 1987. Sekswork werd dan weer eerder dit jaar (gedeeltelijk) uit de criminele sfeer gehaald. Anderzijds gaan er stemmen op om nieuwe misdrijven in te voeren (*criminalisering*), bijvoorbeeld ecocide. In dit vak zoomen we in op twee (de)criminaliseringsdebatten aan de hand van de uitgekozen teksten in de reader. Eerst analyseren we de betekenis van begrippen zoals criminalisering, legalisering, decriminalisering en gedoogbeleid. Vervolgens gaan we in op de argumenten voor en tegen de legalisering van cannabis. De legalisering staat op dit moment in de steigers in Duitsland en het debat laait nu en dan ook op in ons land. Tijdens de tweede sessie gooien we het over een andere boeg en bespreken we de argumenten van voor- en tegenstanders van vrijwillige zwangerschapsafbreking (abortus). Hoewel dat sinds 1990 onder bepaalde voorwaarden mogelijk is in België, is het debat is nog steeds actueel, onder meer door wat er zich in de Verenigde Staten van Amerika afspeelt.

In de **eerste paper** geeft de student een overzicht van de argumenten voor en tegen de legalisering van cannabis op basis van de geselecteerde teksten in de reader. De paper vermeldt ook de huidige regels in België over het bezit van cannabis aan de hand van de begrippen legalisering, decriminalisering en gedoogbeleid.

In een **tweede paper** neemt de student zelf een standpunt in over een gedraging die volgens hem/haar zou moeten worden gecriminaliseerd of gelegaliseerd. Gedetailleerdere informatie over deze tweede paper volgt tijdens de sessies.

De papers omvatten elk tussen 1000 en 1500 woorden (doorgaans 3 à 4 pagina's in normale opmaak). Ze zijn geschreven in een heldere taal en bevatten een logische structuur, dit wil zeggen een inleiding, midden en slot. Tussentitels (beperkt tot één niveau) zijn aangeraden. Het gebruikte bronnenmateriaal (rechtspraak, rechtsleer ...) wordt vermeld in voetnoten. De student mag kiezen om de papers in het Nederlands of in het Frans te schrijven.
